

Le FEAMP est lancé : une enveloppe de 12 M€ pour la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) est l'outil de mise en œuvre de la Politique commune des pêches de l'Union européenne qui a validé le programme 2014/2020, le 3 décembre 2015. A la différence des autres fonds structurels européens, le FEAMP reste géré par l'Etat. Toutefois, les mesures du FEAMP d'aides au développement économique de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que le pilotage des stratégies de développement local sur les territoires tributaires de la pêche et de l'aquaculture sont confiées en gestion déléguée aux Régions littorales, dont la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée qui s'est vue attribuer une enveloppe de 12 M€.

« Cette enveloppe est une excellente opportunité pour la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Ma conviction est que le XXIème siècle est celui de la croissance bleue et je veux inscrire la façade méditerranéenne de notre grande région pleinement dans cette dynamique. C'est l'ambition du Plan littoral 21.

Dès la Commission permanente du 1er juillet dernier, nous avons lancé les premiers appels à candidatures des mesures économiques du FEAMP, pour un montant de près de 4 M€ :

- aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs,
- limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation de la pêche à la protection des espèces,
- efficacité énergétique des navires de pêche et atténuation du changement climatique,
- investissements productifs en aquaculture,
- augmentation du potentiel des sites aquacoles (amélioration et développement des installations et infrastructures),
- transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

En outre, j'ai décidé de lancer l'élaboration d'un Plan Régional d'Organisation et d'Equipeement des Ports de Pêche, afin de mettre en œuvre la mesure FEAMP pour les investissements dans les ports dotée de 1,3 M€ ».

Quatre Groupes d'Action Locale Pêche-Aquaculture (GALPA) ont également été sélectionnés le 1er juillet en réponse aux candidatures exprimées par les territoires Vidourle Camargue, Bassin de Thau, Grand Narbonne et pays Pyrénées-Méditerranée dans les Pyrénées-Orientales. Une enveloppe totale de 2,43 M€ a été attribuée à ces territoires qui avaient présenté leur stratégie de développement à l'occasion de l'appel à projets « DLAL FEAMP 2014-2020 » lancé par la Région le 1er décembre 2015. Ces quatre GALPA sont en cours d'organisation pour mettre en œuvre leurs stratégies dès la fin de l'année.

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est désormais en ordre de marche pour permettre la mobilisation de FEAMP au profit des acteurs de la pêche et de l'aquaculture qui attendaient depuis longtemps ce cadre budgétaire.